

## AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3  
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de BONIFACIO (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 29 décembre 2023**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Dominique LUCCIONI et Madame Laure MEGLIA, son épouse. Monsieur est né à BONIFACIO (20169), le 27 avril 1890 et est décédé à BONIFACIO (20169), le 4 juillet 1977. Madame Laure MEGLIA est née à BONIFACIO (20169), le 22 septembre 1900 et est décédée à BONIFACIO (20169), le 7 juin 1990. Mariés à BONIFACIO (20169) le 9 septembre 1918.

Monsieur Dominique LUCCIONI était propriétaire des biens ci-après désignés en propre :

**Diverses parcelles de terre :**

**Lieudit Peroxi :** section I n° 185, pour 45a 08ca

**Lieudit Cataro Del Cavo :** section N n° 314 pour 44a 80ca, section N n° 315 pour 03ha 00a 00ca, section N n° 316 pour 20a 80ca, section N n° 318 pour 53a 20ca

**Une propriété bâtie : lieudit Baccosa :** section I n° 280 pour 82a 56ca

Monsieur Dominique LUCCIONI et Madame Laure MEGLIA étaient propriétaires ensemble des biens ci-après désignés par suite des acquisitions faites pour le compte de la communauté ayant existé entre eux :

**Diverses parcelles de terre :**

**Lieudit Foce Dell Edera :** section D n° 301 pour 04a 08ca, section D n° 302 pour 24a 17ca, section D n° 303 pour 15a 60ca, section D n° 304 pour 54a 65ca, section D n° 305 pour 09a 53ca et section D n° 306 pour 11a 45ca

**Lieudit Cardo :** section D n° 359 pour 48a 15ca, section D n° 360 pour 29a 90ca, section D n° 361 pour 36a 99ca, section D n° 362 pour 10a 80ca, section D n° 363 pour 01ha 58a 89ca

**Deux parcelles de terre et les constructions y édifiées : lieudit Foce Dell Edera :** section D n° 256 pour 56a 13ca, section D n° 257 pour 14a 70ca

**Une maison d'habitation : lieudit Cardo :** section D 364 n° 364 pour 98ca

**Dans un ensemble immobilier situé rue Saint Dominique : Lot numéro trois (3) :** un appartement en duplex, aux deuxième et troisième étages, comportant six pièces principales : section AC n° 341 pour 44ca

**Dans un ensemble immobilier situé 15 place Carrega : Lot numéro douze (12) :** un appartement de deux pièces au premier étage. Et la quote-part indéterminée des parties communes : section AC n° 342 pour 01a 53ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Antoine SANTUCCI  
Notaire**